

Jules GASTAMBIDE

Éclairage électrique d'Orléansville et de Tlemcen

ORLÉANSVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
(*L'Écho d'Alger*, 2 janvier 1913)

Une séance extraordinaire du conseil municipal d'Orléansville, au cours de laquelle les importantes questions de l'éclairage et de la réfection de la place Paul-Robert ont été résolues, a eu lieu le samedi 28 décembre 1912.

Le maire soumet au conseil municipal le dossier du projet de transaction à intervenir entre la Ville et M. Gastambide, entrepreneur de l'éclairage, relativement à la modification à apporter au traité de gré à gré qui a été passé en mairie le 18 mars 1894.

Lecture est donnée du rapport dressé par la commission (M. Legrand, premier adjoint, rapporteur). Par lettre du 11 décembre 1912, M. Gastambide accepte les bases de la transaction proposée savoir :

1° M. Gastambide devra fournir à la Ville, gratuitement, un supplément d'éclairage de 1.000 bougies dans les lanternes existantes ou celles qu'elle installera à ses frais ; la totalité de ces bougies éclairant jusqu'à minuit, et la moitié seulement à partir de minuit.

2° M. Gastambide subira, à dater du jour où le service des eaux a été supprimé (pompe de la pépinière) une réduction annuelle de 3.500 fr.

3° La durée du traité de gré à gré initial sera prorogé de six années.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à transiger avec M. Gastambide sur les bases sus-indiquées.

Qui êtes-vous ? 1924 :

GASTAMBIDE (Jules).

27, boulevard de Courcelles ; et villa Les Tamaris, Étretat (Seine-Intérieure).

Né à Caen, le 26 février 1846. [† 1944]

Marié à M^{lle} [Élizabeth] Dhombres. [D'où : Raoul, conseiller maître à la Cour des comptes ; Robert (de la Banque Mirabaud, des Mines de Bor, des Grands Travaux électriques... , marié à Germaine Robellaz, fille de Fernand) et Antoinette ép. Guex)]

Fils de M. Adrien Gastambide (décédé), président de chambre à la Cour de Cassation, petit-fils (du côté de sa mère) de M. Delaroche, député et maire du Havre sous la Restauration et sous Louis-Philippe.

[Frère cadet d'Eugène Gastambide, marié à Marthe Odier, sœur de Léon Odier (1860-1938), banquier, administrateur des Chemins de fer de Santa-Fé, scrutateur, puis administrateur de la [Cie algérienne](#), administrateur de la BFCI (1907), de la Cie générale du Maroc (1912), des Magasins généraux et warrants du Maroc, puis de leur suite la Cie Chérifienne de magasins généraux... Commissaire aux comptes de la Sté frse de reports et de dépôts, de la Banque nationale de crédit...]

Éduc. : Lycée de Toulouse.

Licencié en droit.

Ancien administrateur délégué de la Société des houillères et fonderies de l'Aveyron,

à Decazeville ; ancien maire de Decazeville. [Ancien administrateur des Mines d'Albi]

Président de la Société Antoinette (moteurs pour avions et automobiles) ; propriétaire des usines d'éclairage électrique de Tlemcen et Orléansville (Algérie), et de Terrasson, Saint-Céré et Mauriac (France).

Œuvres : Adaptations en vers de tragédies antiques : Médée, Œdipe à Colonne et de Comédies de Plaute.

Annuaire industriel, 1925 :

GASTAMBIDE (Jules), 27, bd de Courcelles, Paris, 17^e. Concessionnaire de l'éclairage électrique dans les villes de : Tlemcen (province d'Oran, Algérie), Orléansville (province d'Alger), Terrasson (Dordogne), St-Céré (Lot), Mauriac (Cantal). (29-12933).

DEPARTEMENT D'ORAN
TLEMCCEN
(*L'Écho d'Alger*, 10 mars 1926)

La question de l'éclairage. — Le rapporteur pose la question et la précise. La ville n'a, avec deux usines électriques, qu'un éclairage insuffisant. Pour y remédier, le concessionnaire avait promis un moteur ; cela n'a pas été fait. Au surplus, le cahier des charges n'est pas respecté : les compteurs ne sont pas placés. Il s'agit d'obliger l'actuel directeur de la société d'éclairage à appliquer toutes les clauses du contrat ou bien de résilier le bail par les voies légales et de faire appel à un nouveau concessionnaire. La discussion est ouverte. M. Benhamou, pharmacien, estime que la commune devrait traiter avec un nouveau concessionnaire pour obtenir l'éclairage supplémentaire, la force motrice et le gaz pour le chauffage.

M. Havard déclare que la commune perdrait alors les avantages multiples qu'elle pourra retirer des usines Gastambide, devant lui revenir en toute propriété à l'expiration de la concession, dans 9 ans.

M. Abeilhé partage cet avis et estime qu'il ne serait pas prudent d'engager l'avenir dès aujourd'hui.

Le maire prie le conseil d'adopter les conclusions de la Commission de l'éclairage, demande l'autorisation d'ester en justice et le vote d'un crédit de 5.000 fr. Il veut obtenir de la juridiction compétente un jugement proclamant la carence du concessionnaire Gastambide pour avoir le droit de s'adresser à un autre. Adopté.

DEPARTEMENT D'ORAN
TLEMCCEN
(*L'Écho d'Alger*, 27 mai 1927)

La question de l'éclairage électrique. — M. le Préfet a bien voulu approuver, le 11 courant, le contrat passé entre la commune et la société Lebon, pour l'éclairage électrique et la force motrice, pour substitution à M. Gastambide, concessionnaire actuel. La société Lebon prendra possession de l'usine le 1^{er} juin prochain.

La solution heureuse de cette affaire qui a fait beaucoup de bruit à Tlemcen est ainsi résolue à la satisfaction générale.

ORLÉANSVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
(*L'Écho d'Alger*, 8 décembre 1931)

Le conseil a également entendu M Néant, représentant de M. Gastambide concessionnaire de l'éclairage électrique, sur l'interprétation à donner à certaines clauses du cahier des charges relatives aux obligations du concessionnaire et aux droits des usagers. Faute d'entente, il a été décidé de saisir le Service du contrôle des distributions d'énergie électrique au gouvernement général.

TLEMCEM
(*L'Écho d'Alger*, 29 octobre 1932)

ÉCLAIRAGE ELECTRIQUE. — Depuis le 20 octobre courant, la Compagnie Lebon a ouvert un bureau 16, rue Ximenes (ancien bureau Gastambide), où les abonnements pourront être contractés et les règlements effectués.

ORLÉANSVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
(*L'Écho d'Alger*, 11 février 1934)

Il est décidé que la commune poursuivra auprès des concessionnaires pour l'éclairage électrique (M. Gastambide et la Compagnie Lebon) l'étude de la revision des termes correctifs. M. Ghnassia, conseiller municipal, est désigné pour remplir les fonctions de rapporteur de cette affaire.

Deuil
† Mme Jules Gastambide
(*Le Temps*, 9 juin 1937)

On nous prie d'annoncer la mort de Mme Jules Gastambide, née Dhombres.
La cérémonie religieuse aura lieu à l'église du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, le jeudi 10 juin à 10 h. 30.

De la part de M. Jules Gastambide, son mari ; de M. et Mme Raoul Gastambide, de M. et Mme Robert Gastambide et de Mme Antoinette Gastambide, ses enfants.
